



Titre de séjour Recherche d'emploi - Autorisation de travail

Par Pawee

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de solliciter votre aide concernant ma situation administrative et mon droit au travail en France.

Je suis actuellement titulaire d'un titre de séjour portant la mention « étudiant », valable jusqu'au 27 février 2027. J'ai officiellement terminé mon Master le 3 septembre 2026 et obtenu une promesse d'embauche en CDI chez Nestlé le 7 septembre 2026.

Mon employeur a publié l'offre sur France Travail le 4 septembre, puis déposé une demande d'autorisation de travail le 11 septembre. Cette demande a été refusée en octobre au motif qu'elle avait été déposée trop tôt, soit seulement sept jours après la publication de l'offre.

Le service RH m'a conseillé de demander un titre de séjour « recherche d'emploi ou création d'entreprise » afin de pouvoir poursuivre mes démarches et accéder à un emploi correspondant à mon diplôme. Toutefois, le délai dont je disposerais pour obtenir un récépissé me permettant de travailler serait très court, avec une échéance annoncée au 13 novembre 2026.

Je souhaiterais donc obtenir votre avis sur les points suivants :

- * Est-il réaliste d'obtenir rapidement le titre de séjour « recherche d'emploi ou création d'entreprise » compte tenu de ma situation et des délais actuels ?
- * Existe-t-il une autre procédure ou une solution juridique plus rapide me permettant de commencer mon CDI chez Nestlé ?
- * Quelles démarches dois-je engager immédiatement afin d'éviter de perdre cette opportunité professionnelle ?

Résidant à Lyon, j'attends toujours mon attestation de réussite qui sera livré cette semaine .

Je vous remercie par avance pour votre retour, compte tenu de l'urgence de ma situation.

Bien cordialement,

xxxxxxxxx